



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11-08-2026 /

Dossier complet le : 11-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022302/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de creation d'une activite de broyage de pneumatiques usages sur le site TC35 localisee a Crevin (35).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TC 35

Raison sociale

TC 35

N° SIRET

35038655300019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MAGUIN

Prénom(s)

Dominique

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Nouvelle installation de broyage de pneus sur le site TC35 existant a Crevin (35) Creation d'une unite de broyage de pneus usages - Reutilisation d'une partie d'un des batiments existants : batiments B (bureau) et E entrepot de stockage de pneumatiques reutilisable - Remplacement d'un batiment existant par un batiment ouvert (batiment C) - Demolition du batiment D existant et installation de machines et cases en exterieur - Creation d'un bassin de retention (en cours, mutualise avec site 1510 voisin exploite par TC 35) Classement ICPE existant - Declaration au titre de la rubrique 2663 (volume de stockage de pneus neufs compris entre 1 000 et 10 000 m3) - Declaration au titre de la rubrique 2714 (volume de stockage de pneus usages compris entre 100 et 1 000 m3) Classement ICPE projete: - 2663 : Maintien du regime declaratif (pas d'evolution de l'activite) -> 1 200 m3 - 2714 : Depassement du seuil d'enregistrement (stockage de pneus usages superieur a 1 000 m3) -> 4 200 m3 - 2791 : Nouvelle activite soumise a Autorisation (broyage pneus usages > 10 t/j) -> 80 t/j

4.2 Objectifs du projet

Le projet porte par TC .35 vise a trier et traiter des pneumatiques usages pour les valoriser (valorisation matiere et energetique) via la filiere ALIAPUR et ainsi reduire les mises en decharge. L'activite de broyage est associee a une unite de tri dernier cri permettant de reduire fortement les erreurs de tri et ainsi maximiser la part de pneumatiques usages valorises. Description technique du Projet Activites : - Reception et stockage de Pneumatiques Usages (PU) et de Pneumatiques Neufs (PN) ; - Tri des PU en Pneumatiques Usages Non Reutilisables (PUNR) et Reutilisables (PUR) ; - Broyage des PUNR ; - Expedition des PN, PUR et des broyats de PUNR

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Demolition du bâtiment D et creation au droit de l'ancien bâtiment d'une plateforme accueillant un pre-broyeur, un broyeur ainsi que differents stockages de pneu et de matieres broyes. Le bâtiment C sera egalement detruit, et un bâtiment ouvert sera construit au droit de l'ancien bâtiment C.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Comme prevu initialement, suite a l'etape de tri, les pneumatiques usages non reutilisables (environ 80 % de la quantite totale de pneumatiques usages arrivant sur site) seront broyes par le biais d'un broyeur electrique de type PRECIMECA type18-02-50. Lors de l'operation de broyage, effectuee en exterieur, les pneumatiques sont aspergees d'eau afin d'eviter l'abrasion et l'envol de particules de petites tailles dans l'atmosphere. L'eau utilisee est issue d'une reserve enterree, munie d'un bac de decantation, recuperant les eaux pluviales ruisselant sur une partie du site. L'eau utilisee pour le broyage est ainsi recirculee. Lors de periodes critique (secheresse de longue duree) ou suite au pompage de l'eau souillee, la reserve enterree peut etre realimentee par le reseau d'eau communal. En fin de cycle de recirculation, les eaux souillees sont regulierement pompees et evacuees par un prestataire specialise. Le format des broyats sera conforme aux preconisations ALIAPUR, SIGNUS ou ECOPNEUS selon la norme EN 14243-3:2019. Par le biais de l'eco-organisme ALIAPUR, les broyats de pneumatique produits feront l'objet d'une valorisation energetique (chaufferies de cimenteries par exemple) ou d'une valorisation matiere (remblais d'infrastructures routieres par exemple).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet conduit au depassement du seuil de l'autorisation pour la rubrique ICPE 2791 (> 10 t/j) : procedure de Demande d'Autorisation Environnementale. Presente Demande d'examen au cas par cas pour valider la non necessite d'evaluation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Broyage de pneumatiques usages : 10 t par j (en moyenne, 80 t/j) Stockage de pneumatiques usages : > 1000m3	(80, t par j)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Site localise en zone Uei1 (Zone urbaine) du PLUi-H Plan local d'urbanisme intercommunal des communes de Bretagne porte de Loire Communauté

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

volume declare aujourd'hui : pneus neufs rubrique 2663 entre 1000 et 10 000m³ , pneus usages rubrique 2714 : entre 100 et 1000m³ modification envisage : pas d'evolution sur les volumes de pneu 2663 (environ 1200 m³) mais augmentation du volume de stockage de pneus usages (passage a environ 4 200 m³) et ajout d'une activite de broyage de pneu

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type I : BOIS DE FERCHAUD Identifiant national : 530008161, proximite immediate en limite ouest du site ZNIEFF de type II : BOIS DE POUENZ ET FERCHAUD Identifiant national : 530008158, proximite immediate en limite ouest du site
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucune zone couverte par un arrete de protection de biotope n'est presente dans un rayon de 10 km autour du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc national, parc naturel marin, reserve naturelle nationale ou regionale, zone de conservation halieutique ou parc naturel regional n'est present dans un rayon de 10 km autour du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site n'est situe dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ni dans une zone tampon. Le bien inscrit le plus proche est situe a 5 km du site;
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas situe dans un site ou sur des sols pollués. Un site pollue ou potentiellement pollue est situe a proximite immediate du site en limite est sur l'actuel site TC transport.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage AEP ne se situe sur la commune de Crevin, donc ni sur le projet. Le projet n'est pas concerne par cet usage.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se situe a environ 20km du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe a proximite immediate du site, le plus proche se situe a 8 km au nord du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'aménagement du projet a vocation d'activités ne va pas engendrer de prélèvements directs dans le sous sol ou en surface. Néanmoins, le projet va générer une consommation d'eau potable à la hauteur des besoins des activités futures.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	L'aménagement du site n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines. Les eaux pluviales du projet seront gérées par des bassins et ou noues de retention.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	faible, dans le cadre de la démolition d'un des bâtiments, traités par des filières spécialisées
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site ne sera pas susceptible d'entraîner des perturbations ni des dégradations ni des destructions de la biodiversité existante principalement car la zone est déjà industrialisée. Des investigations écologiques dans le périmètre du site doivent également être menées en raison de la proximité immédiate avec le bois à l'Ouest qui est classé en ZNIEFF type I Bois de Ferchaud (identifiant 520000161). ZNIEFF type II Bois de Douvres et
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La zone étant déjà industrielle, et le site existant, le projet n'engendrera aucune consommation d'espace naturel, agricole, forestier et maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Site hors périmètre de PPRT Le site présente des risques d'incendie liés à la présence de matières combustibles. Cependant le site disposera des moyens nécessaires en gestion et maîtrise du risque incendie, 3 poteaux seront présents un à moins de 15 m des limites de site un second à 100 m et un troisième à 220 m. Le risque incendie et ses effets sont donc maîtrisés
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Site hors périmètre de PPRN Le site ne présente pas de risques naturels. Le projet s'implantant sur un site existant.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne présentera pas de risques sanitaires, celui-ci n'accueillera pas de déchets dangereux ni fermentescibles
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le site est existant : actuellement, celui ci recoit et expédie des pneumatiques. La ligne de broyage permettra de réduire le trafic lié aux expéditions de pneumatiques. En effet, les camions peuvent actuellement contenir 13 tonnes de pneumatiques. Une fois broyés, ceux ci seront en capacité de charger jusqu'à 29 tonnes de pneus, réduisant ainsi le trafic lié aux expéditions de pneumatiques usagés par un facteur de 2.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	L'exploitation de la plateforme TC 35 engendrera des émissions sonores liées : broyage, chargement et déchargement des déchets, fonctionnement des engins, trafic
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les équipements les plus bruyants (dont le broyeur particulièrement) utilisent par ailleurs des moteurs électriques (moins bruyants et moins générateur de vibrations qu'un moteur thermique)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucune nuisance olfactive ne sera engendrée par le projet. Aucun déchets fermentescible
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Seuls les appareils d'éclairages extérieurs sur le site seront émetteurs de lumière. fonctionnement diurne uniquement
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le site ne sera pas à l'origine d'émissions canalisées de poussières, ni d'émissions de poussières diffuses
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les seuls rejets concernent les eaux pluviales après collecte et traitement quantitatif et qualitatif. Rejet d'eaux usées sanitaires au réseau d'assainissement communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de déchets en faibles quantités.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La zone étant industrielle, le site à l'étude ne pourra pas porter atteinte au patrimoine architectural et culturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site étant déjà une zone industrielle, il n'engendrera aucune modification sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet n'engendrera pas d'incidences supplémentaires notables vis-a-vis de la situation actuellement projetée. Par ailleurs, d'une manière générale, l'ensemble des mesures et dispositifs prévus en faveur de l'environnement seront conservés et notamment : éloignement du broyeur des limites du site et des habitations les plus proches (situées à l'Est) ; - absence d'activité en période nocturne ; - autosurveillance régulière des émissions sonores ; - arrosage des pneumatiques lors des opérations de broyage (éviter l'envol de particules de petites tailles notamment) ; - collecte des eaux pluviales et recirculation de l'eau pour l'arrosage lors du broyage ; - mise en place d'un bac de decantation des eaux utilisées pour l'arrosage lors du broyage et évacuation régulière des eaux souillées (fin des cycles de recirculation) par un prestataire spécialisé ; - participation à la réduction des déchets via l'activité commerciale du site - tri, réemploi, traitement en vue d'un réemploi Les mesures suivantes seront prises de façon à réduire l'impact sonore de la circulation projetée : - limitation de la vitesse de circulation au sein du site ; - obligation de couper les moteurs en cas d'arrêt prolongé ; - équipement des engins d'avertisseurs sonores de recul peu bruyants (type cri du lynx) ; - interdiction d'utiliser un avertisseur sonore en dehors des situations à risque ; - vérification périodique des véhicules et engins, conformément à la réglementation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale car le site n'est pas particulièrement sensible (en dehors des zones de protection, sur un site existant sans extension géographique), que l'activité est maîtrisée (l'exploitant a un autre site similaire en cours d'exploitation à Cercy la tour (58)), ne fait pas intervenir de substances ou produits dangereux, que les émissions sont très faibles et que des mesures sont mises en place pour les éviter et les réduire (un diagnostic écologique est en cours pour s'assurer de l'absence d'impact résiduel sur la faune et la flore)

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

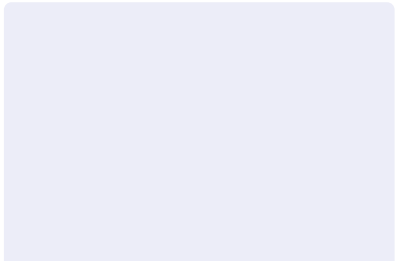
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)